

Thierry Breton temporise sur la fin des voitures thermiques en 2035 au sein de l'Union européenne

Par [Thomas Engrand](#)

Publié il y a 8 heures,

Mis à jour il y a 7 heures

[Écouter cet article](#)

00:00/02:43



«Quand il y a une clause de rendez-vous, on se repose toutes les questions», a souligné Thierry Breton. *Kenzo TRIBOUILLARD / AFP*

Si le commissaire européen assure «tout faire pour pouvoir tenir la date», il pointe «les nombreux challenges».

Définitivement actée la semaine dernière, l'interdiction des ventes de voitures thermiques dans l'Union européenne après 2035, continue de faire parler. Invité ce matin sur le plateau de France 2, le commissaire européen au marché intérieur, Thierry Breton, a mis en garde contre un risque d'électrification trop rapide de l'industrie automobile. S'il a assuré ne pas vouloir repousser la date et «*tout faire pour pouvoir la tenir*», il a toutefois insisté sur les «*nombreux challenges*» induits par cette mesure. L'ancien miniprout de l'économie français a répété son attachement à la clause de revoyure fixée à 2026 qui permettra, si besoin, de décaler l'échéance. «*Quand il y a une clause de rendez-vous, on se repose toutes les questions*», a-t-il pointé, sous-entendant que la date de l'interdiction pourrait être décalée à 2036 ou 2037.

Pour préparer la première échéance de 2026, le commissaire européen a annoncé la mise en place d'un groupe de travail. Ce dernier se réunira «*tous les trois mois*» et sera «*composé des grands constructeurs automobiles, des fournisseurs, des syndicats, des associations d'usagers, des villes, des opérateurs d'électricité, etc.* » a-t-il détaillé dans [les Échos](#). Parmi les points de vigilances, il a souligné la nécessaire

hausse exponentielle du nombre de bornes électriques «à 7 millions contre 700.000 aujourd'hui». La capacité de «production d'électricité propre» dans l'UE est également un enjeu majeur pour faire en sorte que cette conversion soit réellement écologique. Un point particulièrement d'actualité en pleine crise énergétique.

Réduction des émissions de CO2

Votée le 27 octobre, la nouvelle législation européenne exige que toutes les nouvelles voitures et - camionnettes vendues dans l'UE soient, à partir de 2035, à émission zéro. Cette mesure interdit de facto la vente de véhicules à moteur à combustion, diesel, essence mais aussi hybrides. La puissante industrie perd une bataille, mais se dit, à travers l'Association des constructeurs européens (Acea), «prête à relever le défi », tout en réclamant la mise en place de « conditions » nécessaires.

Autre proposition votée : un objectif intermédiaire qui impose une réduction des émissions de CO₂ de 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2021 pour les voitures, et de 50% pour les camionnettes. Pour faciliter les choses, une nouvelle méthode, commune dans toute l'Union, pour mesurer les émissions de CO₂ des voitures et camionnettes sur l'ensemble de leur cycle de vie, a été décidée à l'échelle communautaire.

À VOIR AUSSI - Le passage au tout électrique pour les voitures «ce n'est pas de l'altruisme», argumente Alexis Feertchak